



CGT Finances Publiques

CAPC du corps des agents d'administration du Trésor Public du 9 décembre 2010

Déclaration liminaire des élus CGT

Nous abordons cette CAP dans le cadre des suppressions d'emplois confirmées lors du CTPC du 6 décembre dernier.

Ce sont encore 2667 emplois supprimés dans notre direction pour 2011, dont une grande partie pour la catégorie C. Il serait grand temps que la Direction Générale réalise que derrière ce chiffre se cache une réalité : la dégradation des conditions de vie au travail et une démolition programmée de nos missions.

La très forte mobilisation des personnels de la DGFIP ces derniers mois confirme le ras-le-bol de travailler et de vivre dans des services où la priorité est donnée à l'affichage et à la réalisation des objectifs sans tenir compte de la réalité des conditions d'exercice.

La mise en place des " Groupes Expression Métier "(GEM) dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions pour simplifier les " process " de travail n'atténueront pas la perte de repères et du sens du travail ressentie fortement par les personnels. Mais de qui se moque-t-on? Curieuse prise de conscience ! Le volcan sommeille, mais peut être plus pour très longtemps !

Cela contribue à la dégradation des conditions de vie dans les services en faisant reposer la responsabilité d'un système sur les personnes, alors qu'il

porte en lui même l'injustice dont sont victimes les agents. Ce système ne fait que supporter aux collègues le poids des décisions sans disposer des marges de manœuvres nécessaires à l'appréciation des différentes situations.

Ceci ne serait qu'anecdotique, si cette tendance à la destruction n'était pas aussi générale à l'exercice de nos missions.

C'est dans ce contexte particulier que nous examinons encore 13 recours de notation qui traduisent bien le manque de reconnaissance exprimé par les personnels : avancement bloqué avec ses conséquences, baisse du pouvoir d'achat, manque de considération, effectifs insuffisants, etc... Bref on y retrouve tous les ingrédients du mécontentement général existant dans les services, toutes catégories confondues.

La CGT dénonce le fait que de nombreux PV de CAP Locales sont transmis sans que ne soit fait mention de leur approbation, ou pire sans qu'il ne soit possible d'affirmer que le secrétaire-adjoint les a bien contresigné. Les incertitudes qui entourent donc les propos et votes sur les recours initiaux des agents concernés sont de nature à remettre en cause l'information des élus des personnels, et par conséquent la défense des dossiers présentés. Pour la CGT, ceci traduit un manque de considération de la part de l'administration pour les agents et le paritarisme, signe d'une dégradation du dialogue social dans notre administration.

Spécial CAP

Réponses de la direction

Le président de la CAP ayant jugé nos questions récurrentes, il n'a pas trouvé utile de développer ses réponses !

Pourtant, la récurrence de ces questions provient du fait que les vraies réponses de l'administration se font toujours attendre.

Cependant, le président de la CAP est quand même revenu sur le système de notation, notamment en évoquant des directives Fonction Publique qui ne permettent pas d'attribuer plus de capital mois. La suppression de la note chiffrée devrait permettre selon l'administration à un plus grand nombre d'obtenir une bonification (jusqu'à 70% des agents ?).

N'oublions pas qu'à ce jour, ça ne reste qu'une proposition qui sera étudiée en groupe de travail ! Par ailleurs, la question du contingentement est déconnectée d'un système avec ou sans note chiffrée. D'autres directions dans notre ministère ont opté pour une évaluation non-chiffrée, mais restent soumises à la même problématique des enveloppes capital-mois.

Le président nous a rappelé que la carrière linéaire n'est pas prévue dans nos statuts. Il juge donc inutile que nous le rappelions à chaque CAP.

C'est pourtant sur la base des revendications que porte la CGT que les agents ont élu les représentants qui siègent dans cette commission. Une nouvelle fois, l'administration fait la preuve de l'intérêt qu'elle porte aux aspirations des agents, et bafoue le dialogue social !!!

Concernant les plans de qualification ministérielle, l'administration rétorque que les taux d'avancement ont considérablement augmenté. En résumé selon elle, les agents sont bien lotis et n'ont donc pas lieu de se plaindre !!!!!!!!

Enfin, l'Administration se félicite d'avoir reçu à ce jour une centaine de recours en moins que l'an passé. **Interprétation facile quand on sait que l'administration occulte les 1500 disparitions d'emploi de catégorie C entre les suppressions nettes et les plans de qualification!!!**

Pour conclure, le Président a évoqué la création possible d'un 8^{ème} échelon pour la catégorie C. C'est au ministre de la Fonction Publique de le décider. Dans la mesure où la réponse serait positive, la DGFIP s'efforcera de le mettre en place au plus vite.

Approbation du Procès Verbal de la CAP du 31 mars et 1 avril 2010.

**Résultat du vote :
Pour : Unanimité**

Révisions de la note chiffrée ou de l'appréciation au titre de l'année 2010

La CAP avait à examiner 13 recours:

- 2 dossiers notés à + 0,02 ont obtenu + 0,06.
- 1 dossier noté à + 0,00 a obtenu + 0,02 (ce mois sera pris sur la réserve locale).
- 2 dossiers notés à + 0,00 ont obtenu + 0,01.
- 8 dossiers n'ont pas été revalorisés.

Résultat du vote sur la notation

Administration : 13 pour

CGT : 10 contre 3 pour

FO : 5 contre 5 pour 3 abstentions

SUD : 10 contre 2 pour 1 abstention

CFDT : 10 contre 3 abstentions

La CGT a voté contre les propositions de l'administration lorsque celle-ci proposait le maintien de la note ou lorsque le relèvement de note ne correspondait pas à la demande de l'agent.

La CGT a dénoncé le fait que plusieurs dossiers comportaient des procès verbaux de CAP Locale non validés. Dans certains cas, ils n'étaient même pas signés par l' élu désigné en qualité de secrétaire adjoint. .

L'administration se justifie par le fait que certains départements n'ont pas convoqué de nouvelles CAP depuis l'examen de ces recours. Selon elle, attendre les approbations de ces procès verbaux signifierait étendre l'examen des recours en CAPC jusqu'en mai.

C'est pourtant une difficulté supplémentaire pour les représentants qui siègent en CAPC. En effet, les propos rapportés dans ces PV ne peuvent être certifiés comme sincères, puisque n'ayant pas été soumis à l'approbation des élus locaux. Seule la version de l'administration est donc prise en compte.

Sur l'absence de signature, l'administration se doit d'assumer pleinement son rôle de secrétariat de séance. Les projet de PV seraient signés et adoptés plus facilement s'il n'était pas si souvent nécessaire d'y apporter des corrections.

Une nouvelle fois, en faisant fi du dialogue social, l'administration pose un obstacle à la défense des droits et garanties des agents.

Accueil en détachement de fonctionnaires issus d'autres ministères dans le corps des Agents d'administration du Trésor Public dans le cadre des CSP CHORUS et des services de dépense en mode facturier

2 agents du ministère du travail sont retenus pour rejoindre la DGFIP dans les Centres des Services Partagés (CSP) et les Services Facturiers (SFACT) au 1^{er} janvier 2011.

Résultat du vote

POUR : Administration
CONTRE : CGT, FO, CFTC, SUD.
ABSTENTION : CFDT

Les élus CGT ont voté contre ces transferts d'emplois, car la CGT s'oppose à la création de ces centres, qui de plus s'inscrivent également dans la loi sur la mobilité.

Cette réforme s'avère destructrice d'emplois dans les administrations d'origines. De plus, les agents étant transférés avec les missions dans notre administration il ne s'agit nullement de nouvelles créations d'emplois mais bien de transferts d'une administration à une autre.

Enfin sur le fond, cette réforme interroge sur l'avenir du principe de séparation ordonnateur/comptable dans la sphère Etat.

Demande d'intégration dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

2 dossiers étaient présentés.

Résultat du vote

Pour : Administration, FO,CFDT, SUD
Abstention : CGT

Les élus CGT se sont abstenus car ils avaient votés « contre » les demandes de détachement lors de la CAP d'accueil, sachant qu'il y avait alors des demandes de mutation non satisfaites sur les départements concernés.

Les élus CGT :

Ghislaine **REMY** (31)
Annie **MATHIAS** (42)
Marie-Christine **JUIN** (79)
Marie-Christine **PREVOST** (95)
Yannick **MASSIET** (59)
Franck **RICHAGNEUX** (92)

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur le site du Syndicat CGT Finances Publiques

<http://www.financespubliques.cgt.fr>

Rubrique « gestion personnels » > Gestion Publique > CAP Centrales

Retrouvez également les rangs de classement des demandes de mutation

<http://www.financespubliques.cgt.fr/outils/mutations>

***Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...***

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

